

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-3-3-6 **Séance du** vendredi 26 mars 2021

OPERATION JACHERE MELLIFERE 2021

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, Nicolas, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOMMEL Denis, JANDER Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOERLE JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JUNG Martine, JURDANT-PFEIFFER KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, Marie-Paule, **TALLEC** Yves, LEHMANN LUTENBACHER Annick: MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION:

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DELMOND Max donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER isabelle
FERRARI Pascal donne procuration à LUTENBACHER Annick
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à HAGENBACH Vincent
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy
TRIMAILLE Philippe donne procuration à VOGT Pierre

ABSENTS:

CARBIENER Thierry DELATTRE Cécile DREXLER Sabine ESCHLIMANN Michèle MUNCK Marc La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la convention d'autorisation de financement complémentaire entre la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin relative aux aides aux filières agricoles, forestières et halieutiques signée le 18 décembre 2016 entre le Département du Haut-Rhin et la Région Grand Est,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Poursuit, en 2021, l'opération « jachère mellifère » auprès des agriculteurs volontaires du Haut-Rhin, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 20 000 €, les crédits nécessaires étant imputés à l'opération P226O002 - GERPLAN,
- Engage une réflexion sur la convergence, pour 2022, de ce dispositif à l'échelle alsacienne,
- Approuve la convention type "jachère mellifère 2021" entre les différents partenaires ainsi que le contrat type correspondant, joints en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer, sur la base de cette convention type, une convention particulière avec les partenaires, à savoir le Préfet du Haut-Rhin, la Chambre d'Agriculture d'Alsace et les différents partenaires ayant vocation à fournir les semences de fleurs aux agriculteurs, ainsi que le contrat correspondant avec chaque agriculteur candidat.

Le Président

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité